

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL du vendredi 4 septembre 2020 à 20h00, à la Mairie.

Convocations envoyées : le 25 août 2020
Affichage aux panneaux : le 25 août 2020

Présents : 13 membres + 1 pouvoir

Vu le code général des collectivités territoriales,

L'an deux mil vingt, le quatre septembre à vingt heures, se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de M. GORINE Ludovic, Maire.

Présents : GORINE Ludovic, CAMOIT Frédérique, MARTIN Dominique, VAN EECKHOUT Aude, ANDRIEU Patricia, LEGRAND Fabrice, PERRIOT Véronique, GUTIERREZ Y DIEZ Marie Sylvie, BUTEZ Céline, GOIX Pierre, LIMA Paulo, GOERGEN Julien, GAZAR Chloé.

Formant la majorité des membres en exercice

Absente excusée : JEAN BAPTISTE Morgane

Absent : TASTAYRE Christian

1 Pouvoir : JEAN BAPTISTE Morgane donne pouvoir à GORINE Ludovic

Désignation du **secrétaire de séance** : CAMOIT Frédérique

Le procès-verbal du 27 juin 2020 n'appelle aucune observation.

Monsieur le Maire sollicite l'approbation du conseil municipal afin de rajouter d'autres rues au point n° 6 VOIRIE. L'Ordre du jour ainsi modifié est approuvé par le Conseil municipal.

1. Finances : Étude de devis

Dans le cadre de l'adhésion par la commune au groupement de commandes relatif à la réalisation de travaux d'entretien courant et de revêtement sur les voiries communales et d'intérêt intercommunautaire, la société titulaire du nouvel accord-cadre avec la Thelloise est COLAS NORD EST.

Monsieur le Maire et Madame VAN EECKHOUT ont donc reçu la société COLAS et la Communauté de communes Thelloise afin de faire un relevé des réparations à effectuer sur les rues de la Commune.

La société COLAS NORDS-EST nous a fait parvenir deux devis.

Le premier concerne la réalisation de purges (travaux de voirie sur un volume à remplacer <100 m³) sur la commune pour un montant HT de 9 808,40 € soit 11 770,08 € TTC.

Le second concerne la rue de Noé et la pose de C1 et réfection du tapis en enrobé à chaud pour un montant de 33 976,71 € HT soit 40 772,05 € TTC.

Monsieur GORINE souligne le caractère urgent d'effectuer ces travaux de réfection de la voirie et rappelle la responsabilité de la commune.

Par ailleurs, le département a classé la rue Principale en urgence de catégorie 4 sur une échelle de 1 à 5. La note de 5 étant l'urgence absolue. Ainsi la route départementale D 115 et la RD 121 feront l'objet de travaux très prochainement. Ce sera l'occasion de modifier les cassis à l'entrée du village, de réaménager les grilles d'évacuation d'eau de pluie et des caniveaux. Les travaux seront supervisés Monsieur GOIX et Madame VAN EECKHOUT représentant la commune et par le conducteur de travaux de la Thelloise.

Sur proposition de Monsieur le Maire, Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le devis concernant les purges.

2. Finances : Attribution de numéro d'opération

En 2013, un projet d'alignement a été lancé rue du Bois des Houx. Or, ce projet n'a pas pu aboutir lors de la vente de la propriété. Le géomètre en charge de l'établissement du plan réclame aujourd'hui le règlement de son travail. Il convient ainsi d'attribuer un numéro d'opération et un numéro d'inventaire afin de régler les 420 € de frais d'étude.

Sur proposition de Monsieur le Maire, Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, attribue le numéro 13 à cette opération d'aménagement de la voirie.

3. Finances : Tarif Bois

A l'instar du cimetière Monsieur le maire propose le nettoyage de la mare. Des arbres devront être abattus. Ces derniers seront coupés en 50 cm afin de le vendre aux habitants de la commune en bois de chauffage.

Considérant l'exposé de Monsieur le Maire. *Le conseil municipal après avoir délibéré, à l'unanimité Décide de valider la vente de bois coupé destiné aux Coudraysiens pour leurs besoins domestiques ou ruraux avec interdiction de revente.*

Le conseil municipal décide à l'unanimité de fixer le prix de vente du stère de bois à 55,00 €. Les collectivités n'étant pas assujetties à la TVA.

Monsieur le Maire annonce au conseil sa décision de créer une régie afin de faciliter l'encaissement de cette vente. Madame Chloé GAZAR est nommée Régisseuse titulaire et Madame Céline BUTEZ est nommée régisseuse suppléante.

4. finances : Décision Modificative n° 1

Le budget primitif a été voté par chapitre le 28 avril 2020 par l'équipe municipale précédente. Or des modifications et des ajustements doivent être apportés. Ainsi, il convient de modifier le budget primitif :

En investissement, l'abandon du projet cimetière (CM du 27 juin 2020) ; la réalisation des travaux dans la Grande salle et l'augmentation des recettes de taxes d'aménagement due aux nouvelles constructions sont à prendre en compte.

En fonctionnement, la hausse du taux d'indemnité des élus, la venue de nouvelles recettes avec une création de régie pour la vente de bois et de divers matériaux viennent également modifier le budget.

Aussi, il convient de réaliser une diminution de crédit et une augmentation de crédit sur les comptes suivants :

Investissement

Dépense Chapitre 21 :

Dépense 2116-68 : cimetière	- 6 000.00 €
Dépense 2128-13 : AMENAGEMENT RUE	420.00 €
Dépense 21311-1802 : Réfection bât public	10 000.00 €

	4 420.00 €
Recette 10226 : Taxe d'aménagement	4 420.00 €
TOTAL R 10 : Dotations Fonds divers Réserves	4 420.00 €

- En résumé, en investissement une augmentation de crédit de 4 420 € en recette et en dépense

Fonctionnement

Dépense 6531- Chapitre 65 : Indemnités élus	1 400.00 €
Dépense 6718 Chapitre 67 : Autres charges exceptionnelles	200.00 €

	1 600.00 €
Recette 7023 chapitre 70 : Menus produits forestiers	500.00 €
Recette 7078 : chapitre 70 Autres marchandises	90.00 €
Recette 7484 chapitre 74 : Dotation de recensement	960.00 €
Recette 7713 chapitre 77 : Libéralités reçues (dons)	50.00 €

	1 600.00 €

- En fonctionnement, une augmentation de crédit de 1 600 € en recette et en dépense.

Monsieur LEGRAND regrette que le projet de décision modificative n'ait pas été envoyé en amont du conseil.

Monsieur le maire soumet au vote cette décision modificative.

*Le conseil municipal, après avoir délibéré, et à l'issue du vote suivant à **1 voix CONTRE** (Monsieur LEGRAND) et **13 Voix POUR**, approuve la décision modificative n° 1 du budget principal ainsi présentée.*

5. Désignation des membres de la Commission d'appel d'offres

Monsieur le Maire annonce qu'à la suite du renouvellement de l'assemblée délibérante, il convient de constituer la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat.

Monsieur le Maire rappelle que le seuil des marchés publics est de 214 000 €.

Cette commission est composée **de 3 membres titulaires et de 3 suppléants élus** parmi le conseil municipal en son sein. Le Président de cette commission étant Monsieur le Maire.

Le Conseil Municipal désigne les personnes dont le nom suit pour siéger à la Commission d'APPEL D'OFFRES.

Membres titulaires :

1. Julien GOERGEN
2. Paulo LIMA
3. Aude VAN EECKHOUT

Membres suppléants

1. Pierre GOIX
2. Patricia ANDRIEU
3. Céline BUTEZ

6. Voirie : sens de circulation rue du Bout des Jardins

Monsieur le Maire souhaite modifier le sens de la circulation rue du Bout des Jardins. En effet, les véhicules funéraires ont parfois du mal à passer rue Gardine. Ainsi il propose au conseil municipal qui l'accepte, la mise en circulation dans les deux sens de la rue du Bout des Jardins pour les véhicules de moins de 3,5 tonnes et pour les engins agricoles.

Le sens interdit de la rue de GARDINE sera reculé après l'entrée du cimetière. Pour ce faire un panneau indiquera les mètres à partir desquels la rue est en sens interdit.

Par ailleurs, afin de réduire de manière drastique la vitesse rue principale, des panneaux « stop » seront implantés à l'entrée du village côté de la Drenne ainsi qu'à l'intersection de la rue du Patis.

Parallèlement, des panneaux « stop » seront également implantés rue de Caumont, rue du Tunnel et rue de Noé pour assurer la sécurité des véhicules venant de ces rues.

Un îlot central est à l'étude pour faire ralentir les véhicules venant de Noailles. L'installation d'un miroir rue Principale est évoqué mais fera l'objet d'une étude ultérieure.

Madame GUTIERREZ Y DIEZ note l'absence de panneau sur le bas de la rue de Noé. Un double sens de cette rue sur les 15 premiers mètres à la fin de la rue du Bois des Houx serait appréciable. Ce point sera étudié au prochain conseil.

7. Urbanisme

Madame CAMOIT évoque les difficultés rencontrées par les organismes tels que Edf et Véolia sur la construction de la maison située chemin du petit pâtis. Madame CAMOIT sollicite l'achat d'un panneau indiquant chemin du petit pâtis.

Par ailleurs, un promoteur souhaite construire plusieurs maisons rue du Bois de Houx sur un terrain appartenant à un particulier. Pour ce faire, le PLU devra être modifié puisqu'un droit de préemption avait été prévu pour permettre le demi-tour du bus scolaire.

Des négociations sont actuellement engagées à l'entrée de la rue du Bout des Jardins pour la construction de plusieurs habitations. Pour ce faire, un contact a été pris avec Monsieur KOVAL, de la société d'études « Aménager le territoire », qui avait élaboré notre PLU, afin de modifier certaines zones.

Une commission PLU sera créée pour étudier ce dossier.

8. Fêtes et cérémonies

En raison de la crise sanitaire et du nombre de cas en constante augmentation, Monsieur le maire ne souhaite pas la tenue du marché de Noël.

Pour ces mêmes raisons, il n'y aura pas de repas des aînés mais une attention particulière sera apportée aux colis des anciens. Le nombre de bénéficiaire est de 42 personnes.

L'arbre de Noël avec une distribution de cadeaux par le père Noël en calèche est maintenu. 101 enfants âgés de 0 à 11 ans recevront leur cadeau le dimanche précédant les vacances de Noël.

A ce jour, l'ADLT n'a pas informé Monsieur le Maire de la tenue de la crèche vivante en raison de l'incertitude sanitaire.

La fête d'Halloween sera réalisée en partenariat avec le centre de loisirs.

9. **Rentrée scolaire**

Madame MARTIN rend compte de la répartition des deux classes de maternelles.

9 enfants en petite section et 12 en moyenne section avec Madame DOZINEL

6 enfants en petite section et 14 en moyenne section avec Madame DELATTRE

La rentrée s'est très bien passée. Pour éviter les contacts, un parcours fléché a été dessiné. Madame DOZINEL, Directrice de l'école, remercie les élus pour leur présence et souligne qu'il n'y a pas eu de pleurs des enfants.

Madame MARTIN indique que la réservation des repas de cantine sera dématérialisée après les vacances de la Toussaint.

Des réparations au sein de l'école ont été effectuées tout l'été par Monsieur le Maire et Monsieur LIMA.

Madame MARTIN remercie particulièrement Madame Valérie LE CAM pour son dévouement dans le nettoyage des classes et le lessivage des murs et des rideaux.

Une partie du Conseil municipal, accompagné du Président du SIRS, Monsieur Denis SCHWEITZER et de Madame Odile MASSELIN ont nettoyé les vitres de l'école.

Monsieur le Maire souligne que le nettoyage des classes relève de la compétence du SIRS. Cependant, le président nouvellement élu n'a pas eu le temps nécessaire pour mettre en place le planning de nettoyage de l'école. Monsieur GORINE en tant que Vice-Président du SIRS a tenu à lui apporter son soutien.

Enfin, Madame MARTIN énumère le contrat d'un an, négocié à la baisse, souscrit auprès de société en charge des repas de la cantine LA NORMANDE.

Questions Diverses

Masques

Madame MARTIN rappelle que 400 masques en tissu ont été commandés et livrés. Les employés de la mairie ont reçu 4 masques chacun. Il en reste donc 376. Le stock des Hauts de France se résume ainsi : 773 masques jetables, 108 masques tissus, 34 becs de canard et 1 boîte de FFP 2.

Cabinet Médical

Monsieur LEGRAND relate la demande du cabinet d'infirmière du Coudray d'apparaître sur la Lorgnette.

Madame CAMOIT affirme que la Lorgnette du Coudray est très attendue par les habitants. Monsieur le Maire portera une attention particulière au site internet, à l'édition très prochaine de la Lorgnette qui se prénommera autrement. Il rappelle au Conseil municipal que les réunions de travail doivent être organisées au plus vite.

Taxes

Monsieur LE GRAND suggère l'abrogation des 2 années d'exonération de la taxe foncière pour les nouvelles constructions. Par ailleurs, il propose l'augmentation du tarif de la concession du cimetière.

Voisins Vigilants

Monsieur le Maire rapporte que par mail, l'une de nos administrés a demandé une révision de la liste des voisins vigilants et la fixation d'une date de réunion.

Commerce ambulant

Une habitante du Coudray a porté à la connaissance de Monsieur le Maire qu'un artisan-boucher réalise une tournée dans les communes environnantes. Sa venue sur notre commune pourrait intéresser les habitants.

Nettoyage de la mare

Monsieur GORINE souhaite fixer la date de nettoyage pour la mare. Il propose les **samedi 26 septembre et 3 octobre** (sauf problème météorologique). Une inscription préalable en mairie sera souhaitée permettant ainsi une communication plus aisée en cas de modification des dates.

Château d'eau

Monsieur LIMA s'est rendu au comité syndical du SMEPS qui a eu lieu le 3 septembre. Le château d'eau du Coudray fera l'objet d'un appel d'offres en 2021 pour une réalisation de travaux en 2022.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 23h05

Signature du Maire

Signature du Secrétaire de séance

Nom	Signature
M. GORINE Ludovic Maire	
Mme CAMOIT Frédérique 1 ^{ère} Adjointe	
Mme MARTIN Dominique 2 ^{ème} Adjointe	
Mme VAN EECKHOUT Aude 3 ^{ème} Adjointe	
Mme ANDRIEU Patricia	
M. LEGRAND Fabrice	
Mme PERRIOT Véronique	
Mme GUTIERREZ Y DIEZ Marie	
Mme BUTEZ Céline	
M. GOIX Pierre	
Mme JEAN-BAPTISTE Morgane	
M. TASTAYRE Christian	
M. LIMA Paulo	
M. GOERGEN Julien	
Mme GAZAR Chloé	